

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le treize septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 06/09/2012

Etaient présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Olivier CHASLES, Jean SOHIER, Sylvie AIRIAU, Christian EDOUARD, Eric MAKAGON, Hervé BORDAIS, Anne DESCHERES, Michel HALOPÉ, Pierre LAGUIDE, Joël PLUMÉ

Etaient absents : Pascal PLUYAUD, Jean-Michel MARTIN DE MATOS (pouvoir à Anne DESCHERES),

Secrétaire de séance : Joël PLUMÉ

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

◆ AFFAIRES COMMUNALES

- SIEIL : participation communale pour l'effacement des réseaux

Le Sieil a adressé à la commune le détail des montants relatifs à l'effacement des réseaux électriques sur la RD36. Le montant des études et des travaux s'élève à 48 923,41 HT. La charge de la commune est de 30% soit 14 677,02 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, cette charge financière et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

- Frais de représentation du maire

Le maire peut recevoir, sur décision du conseil municipal, des indemnités pour frais de représentation. Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le maire, et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune. Ainsi en est-il, notamment, des dépenses qu'il supporte personnellement en raison des réceptions et manifestations qu'il organise ou auxquelles il participe dans ce cadre. C'est ainsi qu'à la suite de réunions de travail (négociation du contrat "effacement de réseaux", prolongement de la piste cyclable...) avec le directeur du SIEIL, le directeur du STA de Langeais, M le Maire a réglé personnellement des frais de restauration. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, décide de procéder au remboursement des frais cités précédemment et d'imputer la dépense correspondante à l'article 6532 « frais de mission ».

- Conseil Général : demande locative sociale / charte de déontologie

Depuis le 12 décembre 2011, il a été créé un fichier départemental commun de la demande locative sociale. Afin de mutualiser les coûts de gestion, l'association AFIDEM Centre est née, composé des bailleurs sociaux de la région. Une convention de partenariat sera signée entre cet organisme, le Conseil Général et la communauté Tours Plus. Il a été créé une charte de déontologie relative au fichier partagé de la demande locative sociale en Indre et Loire. En tant qu'utilisateur de ce fichier, la commune se doit d'adhérer à cette charte. Le conseil municipal, entendu le rapport de Monsieur Alain Anceau, maire, approuve, à l'unanimité, la charte de déontologie précitée, y adhère et s'engage à la respecter.

- Décisions modificatives

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à des ajustements comptables, par décisions modificatives de l'exercice courant, à savoir :

BUDGET ASSAINISSEMENT

DM N°1

Objet : récupération de TVA / facture Veolia 2011

IMPUTATION	SENS	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
OS	D	2762-041	Créance/transfert de droit à déduction de tva	1 600.00
OS	R	2315-041	Inst.mat.outillages	1 600.00

BUDGET COMMUNE

DM N°2

Objet : réfection rue de l'Avenir et rue du Hameau du chêne(fact. fct.), rue l'Orée du Bois(non réal.)

IMPUTATION	SENS	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
R	D	61523	Entretien des voies et réseaux	52 400.00
R	D	61522	Entretien des bâtiments	2 000.00
OS	R	021	Vir de section fonctionnement	-54 400.00
OS	D	023	Vir à la section d'investissement	-54 400.00
R	D	2151	réseaux de voirie	-54 400.00

DM N°3

Objet : extension réseau électrique 3 bis rue des Brosses

IMPUTATION	SENS	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
R	D	2041582	Subv.équip.versées aux autres groupem	1 350.00
R	D	202	Frais doc.urbanisme	-1 350.00

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve ces décisions modificatives.

- D.I.A. dans la zone d'activité « Les Terrages »

M le Maire informe le conseil de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle cadastrée ZB 175 pour 2 184 m². L'audience du Tribunal de Grande Instance de Tours est fixée le 13 novembre. M le Maire propose d'installer les ateliers municipaux sur ce terrain. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exercer son droit de préemption sur la parcelle précitée.

- Utilisation de la salle du conseil municipal

Plusieurs associations ont sollicité l'utilisation de la salle du conseil. Ceci pose des problèmes de sécurité. Il est proposé au conseil d'offrir plutôt les salles associatives situées dans l'ancienne école. La salle du conseil municipal servira donc uniquement aux conseils municipaux et autres réunions liées à l'activité de la mairie (mariages, réunions des commissions...) ainsi que les réunions liées aux activités de la bibliothèque en raison de sa proximité avec la mairie.

Arrivée de Pierre Laguide à 21h00

◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Assainissement :

La révision du PLU avance doucement. La commune doit respecter le grenelle de l'environnement, les prescriptions de la chambre d'agriculture imposant de limiter la consommation des surfaces agricoles pour la création de surfaces de construction. L'assainissement de la rue des Brosses ne pourra donc pas se faire avant 2016, ce dossier étant lié à la construction d'un lotissement. Concernant la rue de la Gentilhommière, l'assainissement pourrait être réalisé en réseau gravitaire, avec un lancement d'étude en 2014.

Relations publiques :

- Conseil Municipal des Jeunes : le directeur de l'école pourrait proposer, comme projet, le voyage scolaire. Madame Airiau rappelle que ce dossier exige une grande disponibilité de la commission et qu'actuellement les membres se doivent de terminer les dossiers en cours.

- Entre-nous : comme chaque année, des courriers vont être adressés aux associations ainsi que les annonceurs. Une réunion sera programmée pour rencontrer les associations.

Voirie :

- Hameau du chêne : les habitants nous ont adressé un courrier de remerciement pour les travaux de voirie

- La Picherie : les travaux intercommunautaires de continuité du revêtement de la RD36 à la rue de la Gentilhommière, sont en cours. Une bordure de trottoir sera installée d'un côté pour des raisons sécuritaires (pris en charge par la mairie). Monsieur Makagon propose un sens unique ; cette solution n'est pas retenue. Ces travaux devraient durer jusqu'au 10 octobre.

- Voie verte : une continuité est également prévue de la rue de la Picherie à la rue des Terrages. Le busage sera réalisé en octobre et novembre. Monsieur Laguide demande quand doivent être posés les rondins du lotissement. Monsieur le Maire informe que les lampadaires doivent être changés avant ces travaux. Monsieur Makagon demande quand le lotisseur pense terminer son chantier. Une réunion sera prévue sur le site avec l'aménageur, les habitants concernés ainsi que le conseil municipal. Monsieur Makagon parle du problème de stationnement. Les membres du conseil lui rappellent que ce dernier est interdit sur cette voie.

- Les Brosses : Monsieur Laguide informe le conseil de l'effacement de la peinture sur les dos d'âne. Il fait part de son mécontentement envers le responsable du service technique.

Environnement :

- Bilan du concours des villages fleuris : Le jury est passé le 16 juillet. Le classement n'est pas connu à ce jour. Monsieur Chasles fait part au conseil du rapport reçu. Il est écrit notamment que le rond-point ne possède pas assez de végétaux, la borne n'est pas assez mise en valeur ; les grosses jardinières dans la commune, manquent de volume. Par contre l'allée de saules « crevette » a été appréciée. Il reste dans l'ensemble des aménagements horticoles à réaliser. Monsieur le Maire informe le conseil qu'un agent technique est actuellement en arrêt maladie.

- Cimetière : Monsieur Plumé a commencé de relever les tombes pour la saisie sur le logiciel cimetière ; lors de ses visites, il a noté des « insuffisances » sur l'entretien des allées.

Bâtiments :

- Réflexion sur la salle associative : il est demandé à la commission de rouvrir leur dossier sur le projet d'une construction pour une nouvelle salle associative. Il était envisagé sur le 1er projet, une salle modulaire d'environ 60 m² collée au vestiaire sportif.

Affaires Scolaires :

Le conseil d'école est prévu le 26 octobre

Personnel :

L'arrêt maladie d'un employé technique est à nouveau abordé. Monsieur Laguide apporte son opinion vis-à-vis de l'élue encadrant. Monsieur le Maire rappelle et précise les faits. Il est décidé de convoquer la commission personnel.

◆ **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS**

◆ **QUESTIONS DIVERSES**

- Rapport 2011 de CCGC sur l'élimination des déchets : Monsieur le Maire informe qu'il est mis à disposition en mairie à toute personne le souhaitant.

- Projet sportif d'un groupe de personnes pratiquant la « mini moto » : une association de Fondettes est à la recherche d'un terrain lui permettant d'exercer son activité. La commune ne dispose pas de terrain répondant à cette demande.

- Demande de subvention de la MFR de Tours : cet établissement a un projet de voyage pour 8 élèves, dont un enfant de St Roch. Une réponse défavorable lui sera adressée, la commune préférant privilégier les projets de l'école de St Roch.

- Projet multi-accueil de la commune de Semblançay : Monsieur Trystram avait déjà sollicité la commune pour ce projet qui concerne les enfants en bas âge. Après débat du conseil municipal, la commune réitère la réponse faite précédemment ; le bassin de vie de St Roch est plus proche de Tours que de Semblançay, la commune ne se sent donc pas concernée par cette implantation.

- Levée de garantie de l'entreprise Sartor sur la construction de l'école : la fissure à la porte est toujours présente, l'entreprise doit réintervenir. Un courrier va lui être adressée.

- Projet Val Touraine Habitat : il est proposé de déplacer le bassin de rétention du Clos Romain vers le bas de l'ancienne école. Ce bassin serait bouché et busé afin d'implanter des logements sociaux. Val Touraine Habitat souhaite nommer un architecte avant fin septembre pour l'étude de ce dossier. Un « pôle santé » pourrait voir le jour, dans ce même secteur en 2013/2014. Monsieur Makagon rappelle d'être vigilant quant à l'esthétique du projet.

- PLU : une réunion aura lieu jeudi 20 septembre.

- Détériorations : des mineurs ont à nouveau dégradé la commune.

- Chêne : Monsieur Laguide a constaté que sa base était noircie avec des fissures. Monsieur le Maire rappelle que de l'huile de lin avait pourtant déjà été passée en début d'année.

- Randonnée : Monsieur Chasles invite les élus au vin d'honneur de la randonnée du 30 septembre.

Monsieur Makagon souligne qu'en tant qu'élus des administrés, les membres du Conseil Municipal devraient être attentifs à plus de retenue.

Monsieur le Maire donne la parole au public :

- Un administré interroge le conseil sur le dossier « voisins vigilants » : une charte est déjà élaborée ; cette dernière est à l'étude auprès d'un juriste pour en vérifier la conformité. Une personne pourra être nommée par quartier, elle sera l'interlocuteur des gendarmes.

- Un habitant de la rue de la Picherie aborde les problèmes liés aux travaux de sa rue : il regrette qu'il n'y ait pas eu d'information en amont. Le responsable voirie rétorque que cette dernière était prévue mais a été oubliée par l'entreprise Colas. Cet administré conteste l'exécution des travaux en cours et souhaite retrouver une entrée convenable à la fin du chantier. Monsieur le maire s'engage à solliciter l'entreprise pour trouver une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

*Prochaine séance du Conseil Municipal **le jeudi 18 octobre 2012 à 20h30.***

Le Maire

les Conseillers Municipaux